

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE NOUVELLE LES HAUTS D'ANJOU

Révision du Plan Local d'Urbanisme de CHAMPIGNE

DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Agglomération -

Echelle: 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal des Hauts d'Anjou en date du 31 janvier 2019 approuvant le PLU de la commune déléguée de Champigné

ZONAGE

UA - zone urbaine centrale dense du centre-bourg

UB - zone urbaine d'extension du bourg à vocation principale d'habitat

UE - zone urbaine destinée à accueillir les activités sportives, culturelles, de loisirs et tourisme et les équipements publics

UY - zone urbaine destinée à l'implantation des activités artisanales, industrielles, commerciales, et de services

1AUd - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat

1AUh - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat

1AUy - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'activités

A - zone agricole

Ah - secteur agricole de hameau constructible

AvC - secteur d'activités de la Cochetière

AvG - secteur d'activités de la Gringuenière

AvP - secteur d'activités de la Pièce Bourgeoise

N - zone naturelle et forestière

Ne - secteur naturel d'équipements légers de plein-air et sanitaires

Ng - secteur naturel du Golf de Champigné

Np - secteur naturel patrimonial

Nt - secteur naturel de tourisme et loisirs

AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Emplacement réservé

Périmètre d'OAP

Bois protégé au titre de l'article L151-23 CU

Espace boisé classé

Zones humides (pré-localisation DREAL)

Espace vert à conserver au titre de l'article L151-19 CU

Hales protégées au titre de l'article L151-23 CU

Chemins à préserver au titre de l'article L151-38 CU

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

AUTRES INFORMATIONS

Entités archéologiques

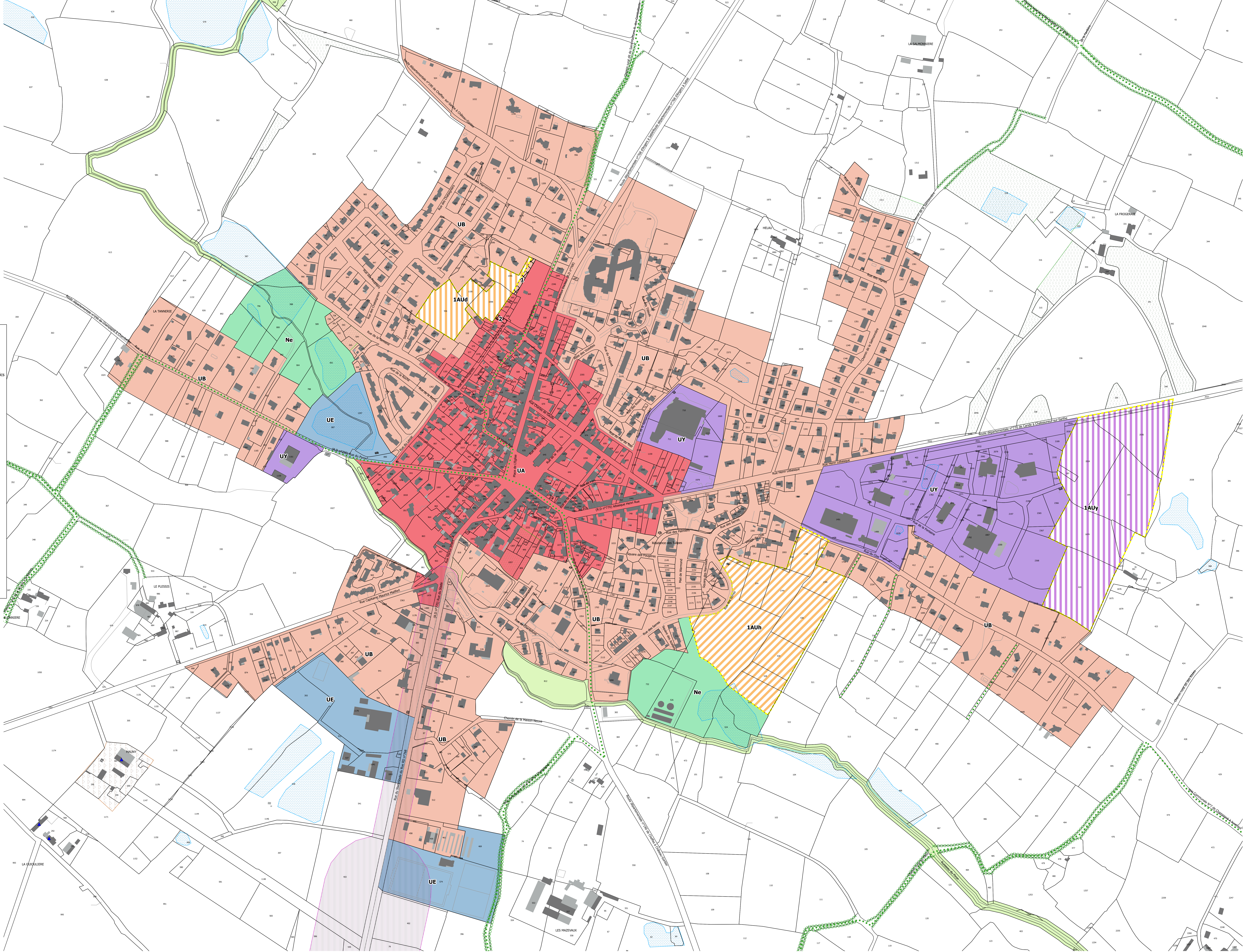
Bande de nuisances sonores

Ancien dépôt d'ordures

Liste des emplacements réservés

1 - Extension du cimetière (commune bénéficiaire) - 547 m²

2 - Accès au secteur 1AUd (commune bénéficiaire) - 165 m²



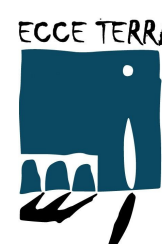
Révision du Plan Local d'Urbanisme de CHAMPIGNE



DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Territoire nord -

Echelle: 1 / 5000



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal des Hauts d'Anjou en date du 31 janvier 2019 approuvant le PLU de la commune déléguée de Champagne

Légende

ZONAGE

- UA - zone urbaine centrale dense du centre-bourg
- UB - zone urbaine d'extension du bourg à vocation principale d'habitat
- UE - zone urbaine destinée à accueillir les activités sportives, culturelles, de loisirs et tourisme et les équipements publics
- UY - zone urbaine destinée à l'implantation des activités artisanales, industrielles, commerciales, et de services
- 1AUd - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 1AUh - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 1AUi - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'activités
- A - zone agricole
- Ah - secteur agricole de hameau constructible
- AyC - secteur d'activités de la Cochetière
- AyG - secteur d'activités de la Gringuenière
- AyP - secteur d'activités de la Pièce Bourgeoise
- N - zone naturelle et forestière
- Ne - secteur naturel d'équipements légers de plein air et sanitaires
- Ng - secteur naturel du Golf de Champagne
- Np - secteur naturel patrimonial
- Nt - secteur naturel de tourisme et loisirs

AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

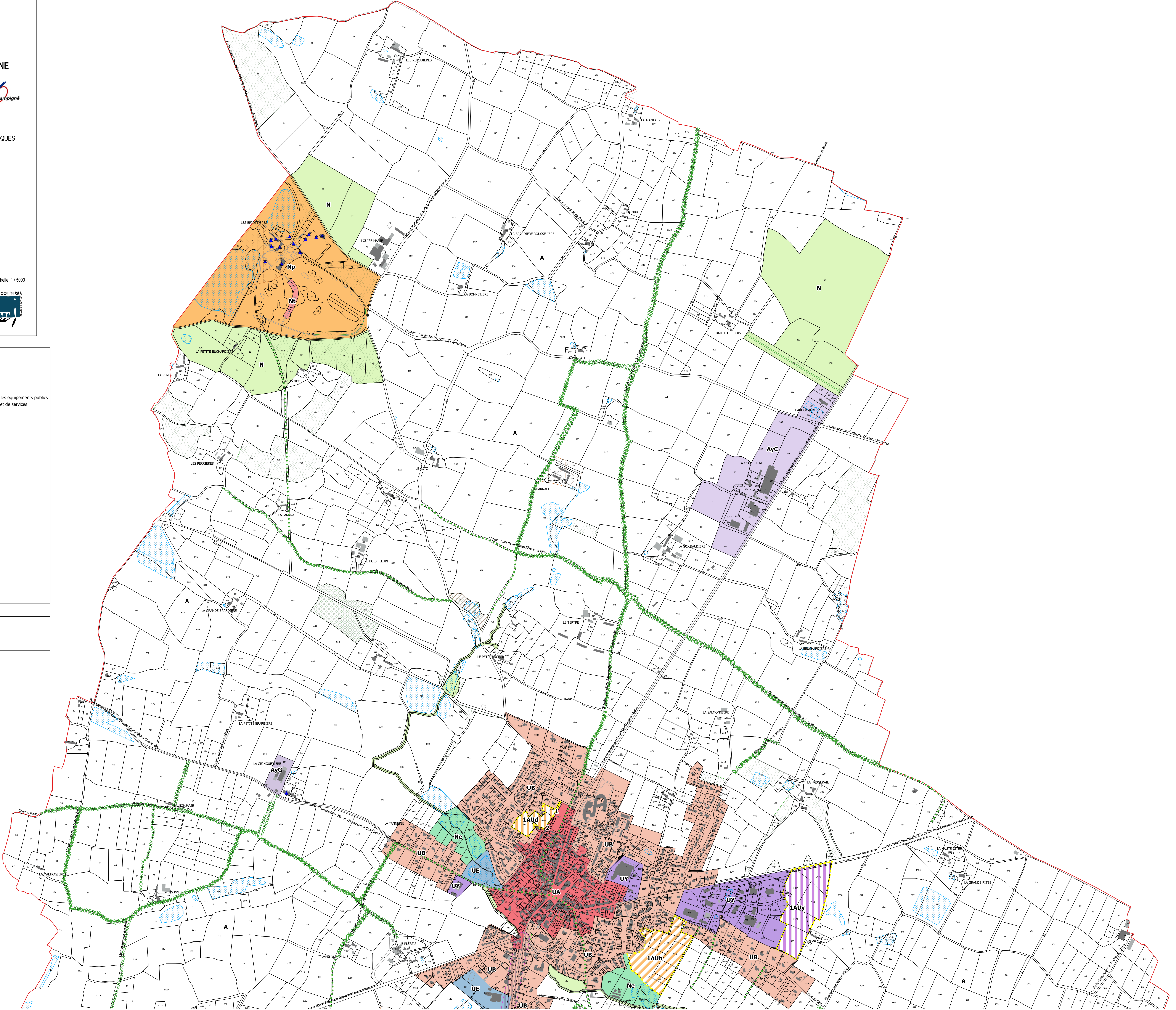
- Emplacement réservé
- Périmètre d'OAP
- Bois protégé au titre de l'article L151-23 CU
- Espace boisé classé
- Zones humides (pré-localisation DREAL)
- Espace vert à conserver au titre de l'article L151-19 CU
- Haies protégées au titre de l'article L151-23 CU
- Chemins à préserver au titre de l'article L151-38 CU

AUTRES INFORMATIONS

- Entités archéologiques
- Bande de nuisances sonores
- Ancien dépôt d'ordures

Liste des emplacements réservés

- 1 - Extension du cimetière (commune bénéficiaire) - 547 m²
- 2 - Accès au secteur 1AUd (commune bénéficiaire) - 165 m²



COMMUNE NOUVELLE LES HAUTS D'ANJOU

- Territoire sud -

- Entités archéologiques
- Bande de nuisances sonores
- Ancien dépôt d'ordures

1 - Extension du cimetière (commune bénéficiaire) - 547 m²
2 - Accès au secteur 1AUd (commune bénéficiaire) - 165 m²